

Avenant à la délibération n°2024-073 relatif aux modifications des conditions tarifaires des prestations du SUAPS

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D714-41 et suivants ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'UBS n°2024-073 en date du 25 juin 2024 approuvant les tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2024-2025 ;*

La grille tarifaire des prestations des services de l'université Bretagne Sud regroupe différents tarifs dont les tarifs pour l'accès aux activités physiques et sportives du SUAPS.

Afin de cadrer les conditions d'inscription aux activités physiques et sportives, il convient d'apporter des précisions sur les catégories de cas particuliers pouvant bénéficier d'une inscription au service des sports et sur le montant de leur inscription.

Les personnes suivantes peuvent s'inscrire au SUAPS en payant un accès au sport d'un montant de 30 euros :

- Les enseignants vacataires avec un indice inférieur à 539.
- Les personnels contractuels avec un indice inférieur à 539.
- Les personnels payés au forfait.

D'un montant de 50 euros pour :

- Les enseignants vacataires avec un indice supérieur à 539.
- Les personnels contractuels avec un indice supérieur à 539.
- Les étudiants extérieurs incluant les étudiants de l'IFPS pour lesquels une convention de partenariat a été signée stipulant une contribution financière complémentaire de la part de l'établissement concerné au titre de l'accès aux activités physiques et sportives du SUAPS.

Et d'un montant de 25 euros pour :

- Les étudiants "option médecine" (Rennes/Vannes).

Pour l'ensemble de ces cas particuliers, les personnels et les étudiants doivent fournir un document attestant leur lien juridique avec l'UBS (contrat de travail, carte d'étudiant).

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les modifications des conditions tarifaires des prestations du SUAPS pour l'année universitaire 2024-2025.

Documents en annexe :

- Tarifs des prestations des services de l'Universitaire Bretagne Sud pour l'année universitaire 2024-2025

Décompte des votes :	<i>Suffrages exprimés :</i>	20	
<i>Membres en exercice :</i>	31	<i>Pour :</i>	20
<i>Membres présents :</i>	14	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	6	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 18 mars 2025

